



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/224
13 avril 1999

Cinquante-troisième session
Point 58 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.74)]

53/224. Renforcement du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997, par laquelle elle a adopté les recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, qui étaient annexées à cette résolution,

Rappelant également le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 51/241¹,

Rappelant en outre sa résolution 52/232 du 4 juin 1998, par laquelle elle a décidé que sa cinquante-deuxième session s'achèverait le mardi 8 septembre 1998, que sa cinquante-troisième session s'ouvrirait le mercredi 9 septembre 1998 et que la Journée internationale de la paix continuerait d'être observée le jour de l'ouverture de la session ordinaire,

Considérant que, pour des raisons pratiques, ses sessions ordinaires devraient s'achever un lundi, qui ne devrait pas être un jour férié, et que ses sessions ordinaires devraient s'ouvrir le lendemain, soit un mardi,

1. *Décide* que sa cinquante-troisième session s'achèvera le lundi 13 septembre 1999 et que sa cinquante-quatrième session s'ouvrira le mardi 14 septembre 1999;

¹A/52/855.

2. *Décide également* d'examiner plus avant, au cours de sa cinquante-troisième session, la question des dates d'ouverture et de clôture de ses futures sessions ordinaires.

97^e séance plénière
7 avril 1999